



Assistance administrative

Une assistante administrative engagée au CIR pour le soutien aux demandes d'allocation d'impotence faible de l'AVS.

A partir du 1^{er} janvier 2011, le droit à une allocation pour impotent de degré faible a été ouvert pour les personnes gravement malvoyantes ou aveugles bénéficiaires d'une rente AVS. Ce droit était auparavant réservé aux personnes en âge AI. Le CIR a décidé d'en informer par écrit tous ses clients âgés, et d'offrir le soutien nécessaire aux personnes remplissant les conditions dans les démarches auprès de l'Office Cantonal de l'Assurance Invalidité (OAI), afin qu'elles bénéficient de cette allocation dès le début de leur droit.

Le CIR a fait appel à l'association Hestia pour trouver une assistante administrative à domicile (AAD) afin de renforcer ses effectifs pour fournir ce soutien et de permettre d'atteindre cet objectif en 2011. Une AAD a ainsi été engagée pour un mandat déterminé, à un taux d'activité moyen de 20%, qui a été progressivement réduit en fonction

des besoins du service. Dans ce cadre, elle a pris contact avec les personnes qui avaient répondu à notre courrier et signifié leur désir d'effectuer la demande. Leur dossier devait comporter un formulaire de demande signé, un certificat de l'ophtalmologue et des copies de pièces d'identité ou de séjour.

La démarche même simple est parfois difficile à expliquer à une personne âgée, malvoyante ou aveugle, qui vit seule et n'a pas d'aide régulière de proches pour la gestion de ses papiers. Ainsi, généralement, l'assistante préparait le formulaire lors d'un entretien téléphonique avec la personne ou l'un de ses proches, le complétait si besoin avec des renseignements fournis par la caisse cantonale de compensation, puis l'envoyait pour signature à la personne concernée et au retour vérifiait que le dossier était complet.

Elle a également régulièrement tenu à jour deux listes de clients sur Excel, qui ont permis le suivi par le CIR des démarches effectuées pour chaque client.



Centre d'Information et de Réadaptation

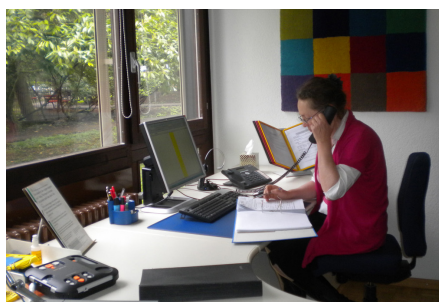
Association pour le Bien des Aveugles et malvoyants

A fin octobre, 275 demandes avaient été traitées par elle et avaient abouti pour la plupart à l'octroi d'une allocation pour impotent de degré faible.

Les compétences organisationnelles et relationnelles de l'assistante administrative en charge de ce mandat lui ont permis de réaliser de manière très satisfaisante les tâches confiées.

Grâce à ce renfort le CIR a pu faire face aux conséquences de l'introduction de cette nouvelle prestation de l'AVS. ■

Jacqueline Dubath
Responsable du CIR



J'ai travaillé au CIR en qualité d'assistante administrative du 15 février au 31 octobre 2011. C'est un travail que j'ai trouvé très intéressant et qui me changeait de mon activité d'accompagnement individualisé à domicile... Je retrouvais mon travail de jeunesse.

J'ai apprécié l'accueil et l'écoute de l'équipe du CIR, en particulier de Mme Jacqueline Dubath Allaki, la responsable du CIR. Nous avons la même façon de travailler et cela nous a bien aidé dans l'organisation du travail. J'ai eu l'occasion de côtoyer les assistantes sociales, les ergothérapeutes, les secrétaires,

comptables,... et chacun(e) a su me donner le renseignement dont je pouvais avoir besoin au bon moment. Vraiment une équipe formidable !

Dans ce travail, j'ai pris contact avec les personnes par téléphone, je les ai reçues au bureau parfois, ou bien, je me suis déplacée à domicile pour les personnes en difficulté. J'ai beaucoup apprécié ces contacts et j'ai pu enrichir mon savoir faire et mon savoir être...

Je garde un très bon souvenir de cette expérience et remercie à nouveau toute l'équipe pour ses chaleureuses attentions ! ■

Colette Martin